

Fiche 1.2

Intégration des activités touristiques dans une planification responsable et durable du territoire



Vitrine en tourisme durable et responsable
en contexte nordique



Dans un contexte d'approche participative, l'adoption d'une feuille de route commune facilite la planification du développement des activités touristiques à l'échelle d'un territoire ou d'une destination. Un plan directeur définit les grandes lignes et les orientations stratégiques, ce qui rend la gestion d'un site touristique beaucoup plus simple. De plus, en prenant en compte une diversité d'intérêts et d'enjeux, et en partageant les ressources disponibles, on facilite l'identification et la réalisation d'actions structurantes.

L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

En 2013, le comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka a adopté un premier plan d'action. Celui-ci visait plusieurs objectifs, tels que la restauration et le suivi de l'intégrité écologique du territoire, la mobilisation, l'éducation, et le développement de la recherche et de la sécurité. En poursuivant les efforts du plan d'action de 2013, le comité a débuté en 2020 l'élaboration d'un plan directeur pour mieux encadrer ses actions et sa prise de décision.

Ce plan directeur incarne la vision du comité pour répondre aux enjeux de l'augmentation des usages récréotouristiques, des changements climatiques et de la conservation de la biodiversité.


Les objectifs de ce plan d'action et du plan directeur viennent en complément de ceux du plan de conservation élaboré par le gouvernement du Québec pour l'aire protégée.



Crédit photo : RBMU

Processus consultatif et collaboratif pour l'élaboration d'un plan directeur

L'implication des membres du comité de concertation ([fiche 1.1](#)) et des partenaires locaux est essentielle pour enrichir l'analyse des enjeux et concevoir des solutions adaptées. La participation de ces membres dès la conception facilite ensuite la mobilisation pour mettre en œuvre le plan.

 **Facteur de succès :** prendre en compte les préoccupations des peuples autochtones et assurer leur participation significative à la conception et à l'application du plan directeur.

L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

L'élaboration du plan directeur a commencé en octobre 2020, lorsque la coordinatrice du comité, la Région de la biosphère Manicouagan-Uapishka (RBMU), a soumis le projet pour consultation auprès du comité de gestion et de 22 autres organisations. Une version révisée du plan, intégrant les résultats de cette consultation, a été présentée en mars 2021. Par la suite, un sous-comité s'est occupé des questions de zonage, et des démarches ciblées ont été entreprises pour résoudre les conflits d'usages entre motoneigistes et skieurs et skieuses ([fiche 3.2](#)). Finalement, le plan directeur a été adopté en octobre 2022.

Structure d'un plan directeur et d'un plan d'action

Un plan directeur suit généralement une structure similaire d'un territoire à l'autre. Toutefois, des sections peuvent être ajoutées selon les enjeux spécifiques à traiter. Les principaux éléments sont :

- Contexte et enjeux
- Principes importants et priorités
- Zonage des activités
- Orientations et objectifs

Le plan d'action soutient la mise en œuvre du plan directeur en identifiant les actions et ressources nécessaires.

L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

Dans le cas de la réserve de biodiversité Uapishka, une section du plan directeur est dédiée à la pratique de la motoneige hors-piste puisqu'il s'agit d'un enjeu spécifique au territoire.

Éléments qui composent le plan directeur et le plan d'action de la réserve de biodiversité Uapishka

Plan directeur	Plan d'action
<ul style="list-style-type: none"> • Contexte • Enjeux • Principes et fondements • Zonage • Zone d'autorisation de la pratique de la motoneige • Orientations et objectifs • Références 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif • Action • Responsable • Partenaires de réalisation • Partenaires financiers • Budget • Échéancier

Enjeux et principes d'un plan directeur

Un plan directeur doit d'abord identifier les enjeux spécifiques au territoire, puis déterminer les principes qui guideront les décisions des membres du comité de concertation.

L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

Dans ce cas particulier, le plan directeur aborde deux grandes catégories d'enjeux :

- L'augmentation des usages récréotouristiques et ses conséquences
- Les changements climatiques

Ce plan s'appuie sur plusieurs principes clés pour orienter les décisions :

- Approche de gestion adaptative par objectif : Les décisions peuvent être ajustées en fonction de l'évolution des connaissances et de la situation sur le territoire
- Précaution : L'absence de certitudes ne doit pas servir de prétexte pour reporter l'adoption de mesures



Facteur de succès : adopter une approche adaptative afin d'améliorer continuellement les actions mises en place et se permettre une flexibilité face à l'incertitude

- Développement durable : Les activités récréotouristiques doivent se faire dans le respect de l'environnement et en apportant des retombées positives à la communauté
- Innu-aitun : Le développement récréotouristique doit contribuer au maintien, au renforcement et à la transmission des savoirs traditionnels et ancestraux rattachés à la culture innue
- Gestion participative : Les besoins et préoccupations des parties prenantes, qu'elles soient locales, régionales ou nationales, doivent être pris en compte

Crédit photo: RBMU






Crédit photo : RBMU

Orientations et objectifs du plan directeur

Une fois les enjeux identifiés et les principes définis, il devient possible de se poser la question : « Que souhaitons-nous améliorer d’ici trois à cinq ans pour concrétiser ces principes ? » Cette réflexion aide à identifier les objectifs communs à poursuivre dans un horizon de temps concret et propice à une planification efficace.

Les objectifs se rapportant à une même thématique peuvent être regroupés sous une même orientation. Une fois les orientations et les objectifs convenus entre les membres du comité, la conception d’un plan d’action permet d’identifier les actions nécessaires à leur atteinte et leurs modalités de réalisation.

 **Facteur de succès :**
la contribution des membres du comité à la mise en place des actions favorise leur mobilisation au sein du comité de gestion.

L’exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

Pour chaque orientation du plan directeur, des objectifs précis ont été définis. Le plan d’action décrit ensuite les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, en précisant pourquoi ces actions sont choisies et où elles doivent être mises en place.

Orientations et objectifs du plan directeur de la réserve de biodiversité Uapishka

Orientations	Objectifs
1. Tourisme durable	1.1 Sensibiliser l’ensemble des parties prenantes à l’éthique du plein air « sans trace » et à l’occupation historique et contemporaine du territoire par les Innu-e-s 1.2 Gérer et consolider les accès de la réserve de biodiversité Uapishka 1.3 Limiter les impacts prévisibles des activités récréotouristiques
2. Sécurité et surveillance	2.1 Améliorer la sécurité de l’ensemble des parties prenantes 2.2 Appliquer une réglementation cohérente et une surveillance pérenne
3. Acquisition de connaissances scientifiques et de savoirs innus	3.1 Mettre en œuvre un programme de suivi de l’intégrité écologique 3.2 Intégrer les préoccupations et savoirs des Innu-e-s de Pessamit dans la gestion, la protection et la conservation du territoire
4. Approche collaborative de mise en œuvre	4.1 Renforcer les capacités opérationnelles dans la réserve de biodiversité Uapishka 4.2 Améliorer les processus décisionnels et les règlements des différends en réduisant les délais dans la prise de décision et dans la mise en œuvre des actions

Zonage des activités

Le zonage est un outil clé pour structurer les activités sur un territoire. Il permet de diviser géographiquement le territoire en fonction de différents critères, comme les aménagements existants, la valeur écologique, ou encore la réglementation en vigueur.

Ressource

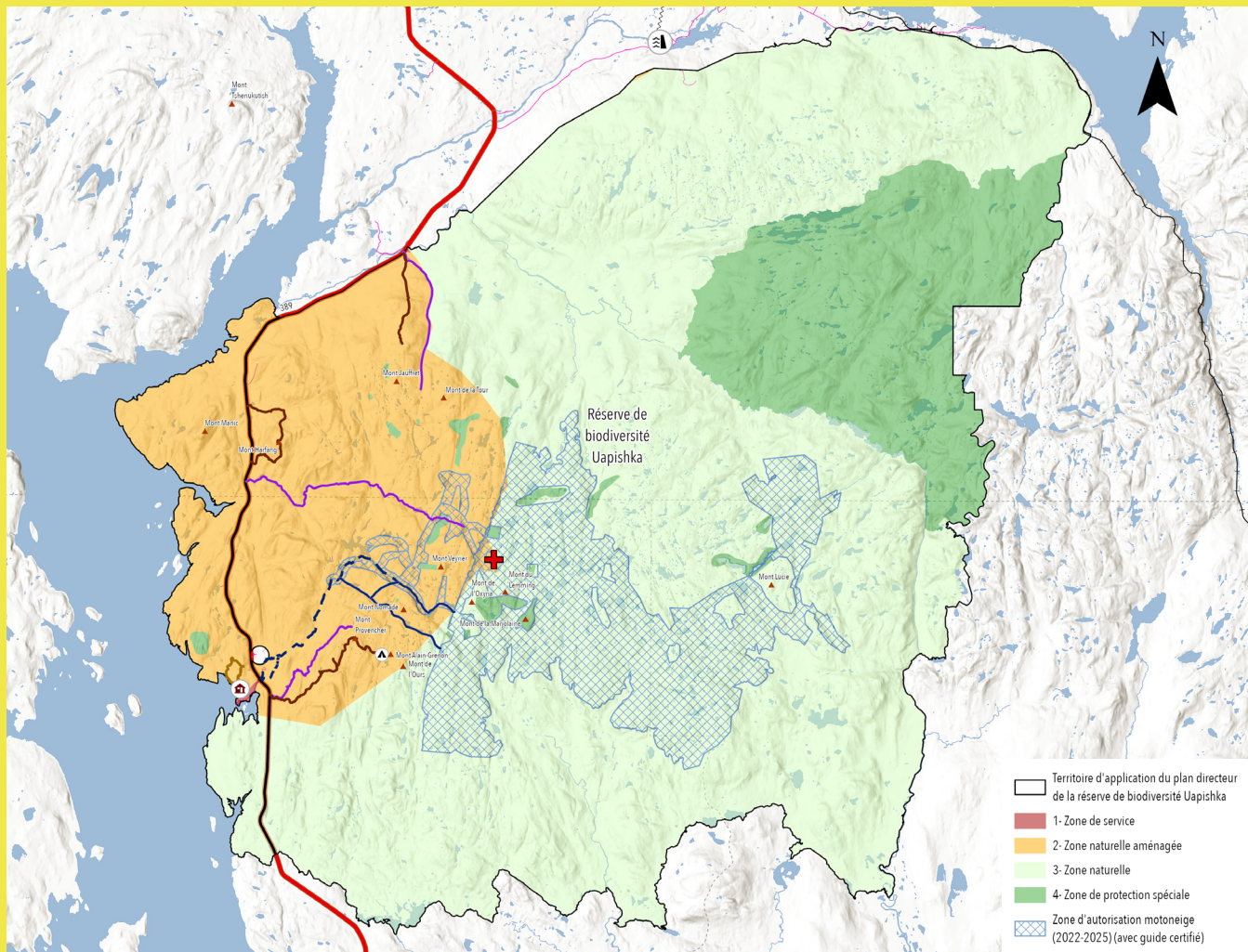
Pour en savoir plus sur le zonage, consulter la page 38 de ce guide de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

Le zonage dans cette réserve a pour but de structurer les activités prévues par le plan directeur. En accord avec le plan de conservation, élaboré par le gouvernement du Québec, le plan directeur de la réserve de biodiversité Uapishka propose une division du massif en quatre zones : services, naturelle aménagée, naturelle, et de protection spéciale, avec une zone additionnelle dédiée à la pratique de la motoneige. Cette approche constitue une stratégie de base dans la gestion des aires protégées.

Les délimitations et les usages de chaque zone prennent en compte les aménagements actuels, la valeur du milieu, la présence d'espèces floristiques, et la qualité de l'habitat du caribou forestier. Le but est de soutenir et de faciliter la pratique de l'innu-aitun, incluant les savoirs traditionnels et ancestraux rattachés à la culture innue, ainsi que les activités touristiques, tout en minimisant leur impact environnemental.

Carte : Plan directeur de la réserve de biodiversité Uapishka – Zonage



1. Zone de services

Cette zone regroupe les infrastructures pour l'accueil et la sécurité. Elle sert de centre logistique pour promouvoir un tourisme responsable.



L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

Le secteur de la Station Uapishka correspond à cette zone, offrant hébergement, restauration, et services de sensibilisation à la sécurité, à l'éthique «sans trace» ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine innu. La Station Uapishka coordonne aussi l'enregistrement obligatoire des motoneigistes accédant aux sommets de plus de 800 mètres.

3. Zone naturelle

Moins fréquentée, cette zone conserve son état naturel. Elle abrite également des espèces fauniques et floristiques rares ou menacées.



L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

L'accès à cette zone est difficile. Il faut parcourir de longues distances sans routes ni sentiers balisés, ce qui la rend accessible principalement aux personnes expérimentées en randonnée et aux motoneigistes accompagné-e-s selon le protocole d'encadrement. Elle abrite des plantes rares ou menacées, et le caribou forestier est davantage présent dans ce secteur. Sans aménagements ni infrastructures, elle favorise la préservation des milieux naturels et de la faune locale. Cette zone offre une expérience d'isolement et d'autonomie totale.

2. Zone naturelle aménagée

Cette zone accueille le plus grand nombre de touristes. Elle comprend les accès publics, les sentiers aménagés et les abris sommaires, avec pour objectif d'assurer leur sécurité et la qualité de leur expérience.

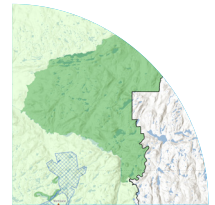


L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

Les sommets des monts Harfang, Jauffret et Provencher sont accessibles via des sentiers aménagés et balisés, pour la randonnée, le ski de montagne et la motoneige. La traversée des Monts Uapishka est aussi incluse dans cette zone. À quelques exceptions près, toutes les opérations de recherche et de sauvetage se déroulent dans la zone naturelle aménagée.

4. Zone de protection spéciale

Destinée à préserver les environnements les plus sensibles, cette zone est très peu influencée par l'activité humaine.



L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

Cette zone est protégée de toute activité humaine et touristique, à l'exception des pratiques traditionnelles de l'innu-aitun et des activités de recherche scientifique. Elle se distingue par un environnement naturel exceptionnel. Le caribou forestier y est présent de manière occasionnelle.



RÉGION DE BIOSPHÈRE

**MANICOUAGAN
UAPISHKA**



unesco

Québec 

Ce projet est soutenu financièrement par
le ministère du Tourisme du Québec.